

**Bureau du 16 avril 2007**

**Décision n° B-2007-5138**

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Notification des décomptes généraux pour quatre marchés de travaux**

service : Direction générale - Direction des grands projets

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3 000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale.

En 2004, 2005 et début 2006, des avenants, à la suite de modifications de projet, ont été acceptés par le conseil de Communauté et le Bureau pour plusieurs lots de travaux de cette opération.

Les Bureaux des 26 février, 19 mars et le Conseil du 26 mars 2007 ont validé les 20 premiers décomptes généraux de marchés de travaux.

L'objet de ce rapport est de présenter de nouveaux décomptes généraux concernant quatre marchés de travaux et d'autoriser leurs notifications aux entreprises concernées.

Ces décomptes généraux définitifs intègrent :

- le paiement des sommes contractuellement dues au titre des marchés initiaux et des avenants déjà conclu,
- le paiement des travaux supplémentaires identifiés pendant la dernière phase du chantier,
- le paiement ou la déduction de sommes pour des travaux dits d'interentreprises à la suite d'ordres de service du maître d'œuvre,
- la renonciation à l'application de pénalités de retard du 13 mars 2006 (date de réception contractuelle) au 21 avril 2006 (date de réception effective),
- la réfaction de sommes correspondant à des réserves non levées.

Le bilan de ces modifications de marchés fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 221 073,98 € TTC.

Cette augmentation s'intègre dans l'enveloppe prévisionnelle initiale du coût global des travaux et n'entraîne pas d'augmentation d'autorisation de programme.

Les lots concernés sont les suivants :

- lot n° 21 : portes et châssis coupe feu - marché n° 030 628 R

- . groupement : Portafeu-Meyvaert,
- . montant initial du marché : 832 011,99 € TTC,
- . montant du marché à la suite des avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 992 379,49 € TTC,
- . incidence financière : - 43 880,55 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 065 610,52 € TTC ;

- lot n° 33 : électricité courants faibles - marché n° 030 465 P

- . titulaire : Etde,
- . montant initial du marché : 703 469,45 € TTC,
- . montant du marché à la suite des avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 : 804 880,80 € TTC,
- . incidence financière : + 266 389,73 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 154 864,63 € TTC ;

- lot n° 45 : revêtement en pierres des douves extérieures - marché n° 050 737 Z

- . titulaire : Somiroc,
- . montant initial du marché : 527 417,73 € TTC,
- . incidence financière : - 1 435,20 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 532 576,25 € TTC ;

- lot n° 47 : fabrication, fourniture et pose de matériel de signalétique dynamique - marché n° 050 978 LZ

- . titulaire : NESS,
- . montant initial du marché : 370 500,84 € TTC,
- . incidence financière : + 20 351,26 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 405 719,70 € TTC ;

Vu lesdits décomptes généraux ;

Vu l'information faite auprès de la commission permanente d'appel d'offres du 16 février 2007 ;

## DECIDE

1° - **Valide** les décomptes généraux, pour notification aux entreprises concernées par les lots suivants :

- lot n° 21 : portes et châssis coupe feu - marché n° 030 628 R

- . groupement : Portafeu-Meyvaert,
- . montant initial du marché : 832 011,99 € TTC,
- . montant du marché à la suite des avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 992 379,49 € TTC,
- . incidence financière : - 43 880,55 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 065 610,52 € TTC ;

- lot n° 33 : électricité courants faibles - marché n° 030 465 P

- . titulaire : Etde,
- . montant initial du marché : 703 469,45 € TTC,
- . montant du marché à la suite des avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 : 804 880,80 € TTC,
- . incidence financière : + 266 389,73 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 1 154 864,63 € TTC ;

- lot n° 45 : revêtement en pierres des douves extérieures - marché n° 050 737 Z

- . titulaire : Somiroc,
- . montant initial du marché : 527 417,73 € TTC,
- . incidence financière : - 1 435,20 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 532 576,25 € TTC ;

- lot n° 47 : fabrication, fourniture et pose de matériel de signalétique dynamique - marché n° 050 978 LZ

- . titulaire : NESS,
- . montant initial du marché : 370 500,84 € TTC,
- . incidence financière : + 20 351,26 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 405 719,70 € TTC ;

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - autorisation de programme individualisée n° 14 - opérations n° 539 et 775.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,